



# Demande de prêt équipement ménager mobilier – PEMM

**Prêt jusqu'à 1 000 € maximum, sans intérêt**

(dans la limite des fonds disponibles)

Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre n° allocataire : .....

Votre adresse .....

Numéro(s) de téléphone : ..... Votre adresse mail : .....

Votre conjoint (nom et prénom) : .....

**Votre situation familiale :**

Célibataire     Marié (e)     Vie maritale     PACS     Divorcé (e)

Séparé (e) depuis le : ..../..../... de : .....

autre : .....

Si parent non gardien en cas de divorce ou de séparation, ou garde alternée

Préciser le nombre d'enfant(s) accueillis ..... Nom et Prénom : .....

**Vous souhaitez un prêt de :** ..... (voir tableau notice)

**Quelle est la nature de votre (s) achat(s)** (voir la liste limitative des articles ménagers mobiliers dans la notice jointe) : .....

**Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la banque de France ou envisagez vous de le faire (si oui, joindre le justificatif) ?** Oui  Non

**Bénéficiez-vous d'une mesure de protection juridique (Tutelle, curatelle, MJAGBF, etc...) ?**

Oui  Non

**Si oui,** nom et prénom du délégué à la protection juridique : .....

Avis du délégué :

.....

Signature / Tampon du délégué :

Je soussigné (e) M.....

- déclare accepter les conditions générales d'attribution du PEMM
- certifie sincères et exacts les renseignements portés sur cette demande ainsi que les pièces justificatives fournies
- m'engage à signaler tout changement à la Caf
- est informé (e) que la Caf se réserve le droit de vérifier la conformité du matériel financé et sa présence à mon domicile (la loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations)

A..... le ..... signature de l'allocataire :

**Emplacement réservé à la Caf**

Date de la première demande : .....OF : .....

## NOTICE « demande de prêt équipement ménager, mobilier, PEMM » LES CONDITIONS PRINCIPALES D'ATTRIBUTION – Cf RÈGLEMENT INTÉRIEUR – Caf.fr

- Etre allocataire bénéficiaire d'une prestation au titre d'enfant (s) à charge
- Avoir un quotient familial de 0 à 900 € maximum
- Ne pas avoir de prêt en cours de remboursement
- Pour les femmes enceintes d'au moins 7 mois accueillant un premier enfant

Quotient familial	Montant maximum du prêt	Montant majoré séparation	Mensualité de remboursement
de 0 à 600 €	900 €	1 000 €	≈25 €/mois
de 601 à 750 €	800 €	900€	≈30 €/mois
de 751 à 900 €	700 €	800€	≈50 €/mois

### LISTE DU MATERIEL OUVRANT DROIT AU PEMM

	dans la limite de	
Appareils ménagers	500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lave-linge, sèche-linge ou combiné</li> <li>▪ Réfrigérateur, congélateur ou combiné</li> <li>▪ cuisinière</li> <li>▪ lave-vaisselle</li> <li>▪ micro –ordinateur</li> <li>▪ four</li> </ul>
	300 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ téléviseur</li> </ul>
	200 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaque de cuisson</li> </ul>
	150 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ four micro -ondes</li> <li>▪ aspirateur</li> <li>▪ chauffage d'appoint</li> <li>▪ imprimante</li> </ul>
Mobilier	300 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ canapé convertible ou non</li> <li>▪ chaise, bancs, tables</li> <li>▪ meuble de rangement chambre/cuisine</li> <li>▪ lits superposés enfants</li> <li>▪ matelas</li> </ul>
	250 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lit</li> <li>▪ cadre latte</li> <li>▪ bureau</li> </ul>

### LES DEMARCHES

- Remplissez et retournez à la Caf la demande de PEMM accompagnée d'un devis de votre fournisseur
  - Si vous êtes parent non gardien : veuillez accompagner les documents ci-dessus d'une copie des ressources de votre foyer pour les 3 derniers mois ainsi que d'une copie du jugement et d'un justificatif de versement de pension alimentaire ou de non versement.
- Après étude de vos droits, vous recevez par mail ou dans votre espace allocataire une notification d'accord accompagnée des contrats de prêt, ou une notification de refus
- En cas d'accord renvoyez à la Caf le justificatif (facture non acquittée, bon de commande...) transmis par le fournisseur, ainsi qu'un exemplaire du contrat de prêt signé.
- Le paiement du prêt est effectué directement au fournisseur.

**Remboursement en 36 mois maximum (sauf PEMM majoré)**, voir les mensualités fixées (3 niveaux de remboursement). La première mensualité de remboursement intervient le mois suivant le versement du prêt. Les mensualités sont prélevées prioritairement sur le montant des prestations familiales